

ABONNEMENTS
 LOT et Départ. limitr.
 6 mois 1 an
 34 fr. 62 fr.
 Autres départements
 6 mois 1 an
 36 fr. 66 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TELEPHONE 31

Compte postal : 5889 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Changement d'adresse : 1 franc

50^c

Administration
 CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
 Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
 Directeur : A. COUESLANT
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
 Paul GARNAL

Publicité
 ANNONCES JUDICIAIRES... 1 fr. 90
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)... 3 fr. 00
 RECLAMES 3^e page... 4 fr. 00
 2^e page... 6 fr. 00

50^c

COMPAREZ et JUGEZ

Dans le débat à la Chambre des Communes, à moins que ce ne soit à la radio de Londres, M. Winston Churchill, Premier Ministre britannique, a déclaré que pour les Anglo-Saxons l'année 1942 — et peut-être même l'année 1943 — ne seront que des années d'attente et de préparation !

D'où il résulte qu'ils comptent être fin prêts aux environs de 1944. Mais à ce moment-là ce sera terrible et le monde verra de quoi ils sont capables. Quant à leurs ennemis, ils n'auront qu'à se bien tenir !

C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. La guerre a éclaté, ou pour parler plus exactement : l'Angleterre a déclaré la guerre en 1939 et, trente mois après, elle annonce qu'elle sera probablement prête à la faire en 1943 ou en 1944.

Que dites-vous de ça ? Et sur qui donc complaient-ils, nos bons alliés, pour se battre à leur place ?

Eh ! bien, ça, voyez-vous, c'est tout le système démocratique et parlementaire pris sur le vif.

C'est un régime qui se prétend de progrès est le plus retardataire et le plus routinier de tous. Il est toujours en retard ! En retard sur les hommes qu'il est incapable de conduire ; en retard sur les événements qu'il est incapable de diriger — encore moins de prévoir ! Système de lenteur, d'incurie, d'incompréhension ! Toujours à la traîne, à la remorque ! Toujours surpris par ce qui arrive, même quand c'est lui qui l'a provoqué. Tant qu'il est en lutte avec des systèmes du même type, ça va encore. Mais quand il doit affronter des pays bien gouvernés, alors malheur au peuple qui s'est confié à lui !

M. Curtis, premier ministre australien, qui sait ce que vaut le système puisqu'il le tient en mains, vient de le définir en le comparant à celui des ennemis dont il craint l'invasion. Devant son Parlement, après la capitulation de Singapour, qu'il a comparée pour l'Australie à ce que fut Dunkerque pour l'Angleterre, il a déclaré qu'il était temps de s'occuper de la défense du pays. (En effet, cela paraît assez urgent !) Et il a ajouté ceci :

« C'est maintenant que la défense de l'Australie réclame impérieusement ce qui a été nécessaire à la Grande-Bretagne dans ce sa lutté pour l'existence après Dunkerque. Cela signifie qu'il ne nous faut lutter et être prêts à tout. Notre lune de miel est terminée. Je ne dirai rien de nos plans de défense. L'ennemi en sait déjà trop long à ce sujet. IL S'EST LIVRÉ À UNE PRÉPARATION FORT LONGUE QUI N'A EU POUR CONTRE-PARTIE DE NOTRE CÔTÉ QUE DES DISCOURS VAGUES OU DES CRITIQUES PERPETUELLES PLUS OU MOINS JUSTES ! »

Que de choses en peu de mots dans cette condamnation du régime démocratique prononcée par le chef d'une démocratie ! Car il a beau ajouter qu'on va s'y mettre, que tout va changer et qu'on va voir ce qu'on va voir, il n'en a pas moins proclamé que cette guerre et peut-être cette invasion, son pays les aurait évitées s'il avait été gouverné par un gouvernement digne de sa mission.

Des enseignements de même prix nous sont actuellement prodigués partout où le même régime sévit ! Dès qu'un coup dur frappe l'Amérique ou l'Angleterre, leur Parlement entre en ébullition !

Pearl Harbourg est surpris ?... Vite le Sénat américain entre en action. C'est-à-dire qu'il jure et réclame une enquête ! — La flotte britannique d'Extrême-Orient est réduite à l'impuissance en quelques heures par la perte de ses plus grands vaisseaux ?... Emotion ! Indignation ! Comment cela est-il possible ? La Chambre des Communes grande et tempête ! — Hong-Kong tombe ?... Tout de suite, il faut que le ministre vienne expliquer aux députés comment cela a bien pu arriver ! — Singapour capitule ? La flotte allemande force sans rien y perdre les défenses britanniques ?... Oh ! c'est trop shoking, à la fin ! Il faut qu'on sache ! Et en avant les interpellations, les enquêtes parlementaires, les crises ministérielles. (Nous avons connu ce manège-là et nous savons où il nous a menés !)

Voilà, comme le dit si justement le Premier Ministre d'Australie, ce que les gouvernements démocratiques opposent à l'action bien préparée et bien menée de leurs ennemis : des mots, des discours, de la critique perpétuelle !...

Ce n'est pas ça qui remplacera leurs cuirassés perdus ni qui leur rendra Singapour !

Emile LAPORTE.

Echos

Terre de refuge et de sécurité.

Les membres de la caravane d'information du Secours national, après avoir traversé le Lot, sont allés plus loin visiter d'autres départements. Et nous sommes sûrs qu'ils emporteront de leur visite chez nous l'impression que notre département accomplit bien sa tâche dans l'œuvre générale et qu'il pratique la vraie charité : celle du cœur.

Feu Carnaval.

Décidément, Carnaval est si bien mort que personne ne remarque qu'il n'est plus en vie. Sauf la tradition des crêpes qu'il serait fâcheux de ne pas reprendre dès qu'il sera possible, il n'emportera pas beaucoup de regrets dans sa disparition.

Il n'était vraiment célébré qu'en certains pays étrangers. En France, à part quelques cités dont il favorisait la fortune, il n'y avait plus à son occasion ni bals, ni festivités publiques, ni cortèges. A Paris, quand on s'es-sayait à quelques cavalcades, c'était plutôt piteux. A Cahors, au dire des vieux habitants, on ne voyait guère sur le boulevard que quelques travestis lamentables qui semblaient répandre l'ennui qu'ils portaient en eux. De vilains gaminis faisaient ce qu'ils pouvaient pour se persuader qu'ils s'amusaient beaucoup. Ils n'y réussissaient guère, même le jour où dans une exhibition sans entrain ils allaient brûler le mannequin de Carnaval sur le pont Saint-Georges.

Bien entendu, cette année rien n'a rappelé qu'il fut un temps où à cette date il y avait une fête.

Unités navales britanniques réfugiées à Gibraltar

Le D.N.B. annonce que de nombreuses unités navales britanniques sont ancrées depuis des mois dans le port de Gibraltar où elles attendent d'être remises en état de reprendre la mer. De nouveaux bâtiments de guerre et de commerce viennent mouiller sans arrêt dans le port. Hier encore, un contre-torpilleur britannique, qui a été gravement endommagé par des bombes, et qui avait à bord de nombreux blessés, a jeté l'ancre à Gibraltar.

Le Secours National est content du Quercy

Oui, voilà bien l'impression qu'emportent de leur visite en Quercy les informateurs envoyés par la Direction générale du Secours national. Ils sont venus, ils ont vu et le Quercy a vaincu...

Partie mardi matin de Cahors la caravane a fait sa première halte à Gramat où 32 fillettes de prisonniers, régionales du Nord sont hébergées et soignées au couvent des Dames-du-Calvaire dans l'établissement aux grandes salles claires et au vaste parc.

La petite ville de Gramat s'est d'ailleurs signalée par une magnifique participation aux quêtes du Secours national. Sans compter les dons en nature, elle a déjà versé plus de 35.000 fr. et M. Darnis, le chef de la Légion, est assuré que le total de ses souscriptions dépassera 50.000 francs. Honneur et remerciements aux généreux habitants de la capitale du Gausse !

C'est à Saint-Céré que la caravane se rend ensuite où elle est reçue par l'aimable maire de la jolie cité, M. Darnis, entouré de MM. Cancès, président du Comité cantonal, Chansard, Gineste, Salessse et par Mmes Laplace et Dournez. Après un exposé rapide de M. Orliac, on visite le centre d'enseignement menagé parfaitement conçu, aménagé et dirigé. D'excellents professeurs, Mmes Leure, Sonville et Colin y donnent un enseignement inspiré par l'Institut d'Art ménager de Paris qui vise à former des ménagères habiles, expérimentées et expertes. Couture, coupe, cuisine, puériculture, hygiène, voilà ce qu'on y apprend et c'est à la pratique qu'on tène non à la théorie. Le délégué départemental du Secours national, qui se félicite et ses remerciements — auxquels s'associent les membres de la Caravane — pour l'impresion générale avec lequel la population de Saint-Céré a organisé et établi, pour le dévouement que tous les collaborateurs et collaboratrices apportent à son bon fonctionnement. C'est une belle réussite qui fait honneur au Comité cantonal du Secours national qui a bien mérité de l'œuvre et du pays.

De Saint-Céré, on se dirige vers Cornac, dans la propriété du docteur Ayrolles où, sous la direction active et maternelle de Mme Courbières, sont installés 35 ou 40 petits, garçons de prisonniers, réfugiés du Nord. Il y a trois mois nous avons assisté à leur arrivée. Il n'y a qu'à voir ces petits pour se rendre compte qu'ils y sont bien accueillis. Les visiteurs parvenus à leur tour à Cornac, ont été surpris par un accueil plein de sympathie et par un complément plein de courtoisie et de bonnes promesses.

A Cornac, la caravane trouve M. Orliac qui s'est si généreusement dévoué pour l'installation de ces gosses dont il est devenu le grand ami. Avec lui, la caravane se rend au château de Larauze où sont 60 petits garçons qui prospectent, dans ce beau domaine, sous la direction de Mme Calvet. Tout en eux respire la joie et la santé !

Après une visite générale, les membres de la caravane sont invités à partager le repas de la colonie qui ne se distingue en rien des repas ordinaires, sans pour cela être moins savoureux. Il est intéressant de noter que tous les enfants ont des dents blanches de leurs naives observations. M. Limouzin, délégué du commissariat général de Royat, tint à dire, au dessert, combien il est enchanté de son voyage en Quercy et de la façon dont les collaborateurs du Secours national, qui ont si bien compris et si bien secondé la pensée du Maréchal s'y prêtent.

M. Orliac répond et en profite pour remercier les habitants des communes de Biars, de Cornac et de Bretenoux qui ont si bien compris et si bien secondé la pensée du Maréchal. Les membres de la Caravane ont emporté avec eux de nombreuses lettres de leurs familles. A ceux-ci, il recommande d'être sages, de bien écouter ceux qui ont soin d'eux et de bien aimer la France, notre grand pays.

Et nous achevons comme nous sommes communiés, en disant que nous sommes sûrs que les informateurs du commissariat général ont emporté une excellente impression de leur voyage en Quercy.

INFORMATIONS

La prestation de serment des préfets au Maréchal

La cérémonie de prestation de serment des préfets au Chef de l'Etat a eu lieu, jeudi 11 heures, à l'Hôtel de Ville de Vichy.

M. Pucheu, ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, prend la parole et prononce un discours dans lequel il indique les éléments d'une bonne propagande en faveur de notre redressement : Unir tous les Français par le travail ; abolir tout ce qui peut diviser ; luttés partisans et opposition de classes ; lutter contre l'accaparement.

Le Maréchal Pétain prend ensuite la parole : « La cérémonie qui vient de se dérouler aura sa place dans l'histoire. C'est une éclatante manifestation de l'union nationale affirmée par le sentiment de nos Français. Vous avez juré. Votre serment vous lie à la personne du Chef de l'Etat et à la réalisation de notre redressement. »

Et le Maréchal établit de façon précise le rôle des préfets dont l'autorité ne sera nullement amoindrie par des compromissions ou des sollicitations qui visaient trop souvent à tourner les lois ou à y apporter des accommodements.

La prestation de serment a eu lieu aussi, à la formule du serment la suivante : « Je jure fidélité à votre personne et à l'engagement que vous m'avez fait de me charger pour le bien de l'Etat selon les lois de l'honneur et de la probité. »

L'Amiral Darlan retient les préfets à déjeuner. A l'issue de la cérémonie, l'Amiral Darlan a retenu les préfets à déjeuner.

Le procès de Riom

La Cour Suprême de Riom a tenu sa première audience sous la présidence de M. Caoux, jeudi 13 heures. L'audience ouverte par M. Jarrel greffier, donne lecture de l'arrêté de mise en jugement daté du 28 octobre 1941. Les accusés sont : MM. Daladier, ancien président du Conseil ; Guy La Chambre, ancien ministre de l'Air ; Jacques, contrôleur général de l'Armée ; le général Gamelin, chef d'Etat-Major général de l'Armée ; Léon Blum, Pierre Cot.

Le général Gamelin donne lecture d'une déclaration dans laquelle il déclare qu'il ne participera pas aux débats.

En ce qui concerne M. Daladier, l'accusation lui reproche d'avoir fait preuve d'impéritie dans la préparation de la mobilisation nationale. En ce qui concerne Léon Blum, il lui est reproché d'avoir compromis la défense nationale par l'application qu'il a faite de la législation sur le travail en rendant impossible le recours aux heures supplémentaires.

proché d'avoir compromis la défense nationale par l'application qu'il a faite de la législation sur le travail en rendant impossible le recours aux heures supplémentaires.

L'accroissement des recettes, compte tenu d'une augmentation des centimes additionnels, ne couvrirait d'ailleurs qu'en partie le déficit. De nouvelles mesures financières s'avèrent donc indispensables.

Le communiqué britannique de Rangoon déclare simplement que la situation est inchangée sur le front de Billin.

Libérés par des Anglais des marins bretons rentrés en France

Le 24 décembre, les dundees Belle-Bretagne et Petite-Annick, qui se rendaient en Mauritanie pour y pêcher la langoustine, avaient été arraisonnés par les Anglais et conduits à Gibraltar avec leurs équipages.

Ceux-ci viennent de rentrer à Douarnenez après avoir passé quarante jours à Gibraltar.

En Birmanie

Les forces japonaises, ayant franchi la Salouen, continuent leur avance vers le nord. Dans l'après-midi du 16, elles ont atteint Billin, à 100 kilomètres au nord de Moulmein, et malgré des contre-attaques acharnées de l'ennemi, ont réussi à traverser la rivière Billin.

En peu de mots...

— La récolte des oignons en Espagne s'est élevée, en 1941, à 5 milliards de quintaux.

— On annonce de New-York que les Etats-Unis possèdent plus de 78 pour 100 des réserves d'or mondiales qui sont évaluées à 29 milliards de dollars.

Le budget de Paris est en déficit

Le déficit du budget de la ville de Paris serait de l'ordre de 830 millions de francs. Les dépenses prévues pour 1942 s'élevaient, en effet, à 4.598 millions de francs.

La protection des côtes américaines

M. Walsh, président de la Commission sénatoriale de la Marine a déclaré au Sénat, que les côtes des Etats-Unis étaient pratiquement sans défense et qu'un jour viendrait où il serait peut-être nécessaire de rappeler la marine américaine qui se trouve au loin pour assurer la garde.

CHRONIQUE DU LOT

POUR LE MAINTIEN DU BIEN DE FAMILLE PAYSAN

Le Gouvernement se préoccupe de renforcer la stabilité de la famille et de la propriété paysanne : un projet de loi en ce sens est en préparation.

Déjà, la loi du 7 février 1938 et le décret-loi du 17 juin 1938 avaient permis, pour ne pas démembrer l'exploitation rurale, de déroger à la règle de la composition identique des lots tant en matière de partage d'ascendants que lors de l'ouverture d'une succession.

Ensuite, les lois des 20 juillet et 9 novembre 1940 ont facilité l'attribution à l'un des héritiers de l'ensemble de l'exploitation et prévu dans certains cas la possibilité du maintien de l'indivision, ces avantages étant réservés aux domaines d'une valeur inférieure à 400.000 francs.

Le projet gouvernemental aurait une portée plus générale : la notion de bien de famille serait considérablement élargie et ce régime s'étendrait à la presque totalité des exploitations agricoles sous réserve de certaines conditions de superficie et de valeur minima et maxima fixées de façon souple et compte tenu des circonstances locales : la dévolution du bien à un héritier unique chargé de continuer l'exploitation serait réalisable non seulement par donation ou testament, mais deviendrait la règle en matière de succession ; les droits des autres héritiers seraient néanmoins sauvegardés ; il serait prévu également une aide particulièrement souple des cuisines de crédit agricole.

MISE AU POINT RELATIVE AU RECENSEMENT DES ISRAËLITES EN FRANCE APRES LE 1^{er} JANVIER 1936.

Aux termes des instructions en vigueur, les Israélites jouissant effectivement de la protection de leur pays d'origine ou d'un autre état dont ils ont acquis la nationalité ne sont pas tenus de se faire recenser.

Il est précisé toutefois que les Israélites entrés en France après le 1^{er} janvier 1936 et appartenant à des pays dans lesquels ils ne peuvent, en droit ou en fait, recourir actuellement, doivent obligatoirement effectuer leur déclaration dans les délais fixés sur les affiches apposées à cet effet.

Epépinage des marcs

La direction des contributions indirectes du Lot communique :

Aux termes de l'article 4 de l'arrêté du Préfet régional en date du 13 janvier dernier, les marcs pour être exonérés de l'épépinage dans tous les cas où les quantités stockées ne correspondront pas à une production d'alcool pur supérieure à 50 hl.

Les foires de la semaine

Lundi 23 février, Cahors, Lacapelle-Marival.
 Mardi 24 février, Gramat, Laval-d'Éclair, Gignac, Lez, Lamoignon.
 Mercredi 25 février, Cajarc, Calès, Les Quatre-Routes.
 Jeudi 26 février, Luzech, St-Projet, Vendres.
 Vendredi 27 février, Beauregard, Cazals, Payrnan, Beyrevignes.
 Samedi 28 février : Cahors, Biars, Figeac, Terrou.

Les épreuves facultatives du baccalauréat

Le « Journal officiel » de ce jour publie une loi aux termes de laquelle la rétribution spéciale à verser par les candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire est augmentée de 10 francs pour tout candidat qui, en vue facultative d'éducation physique et de 5 francs pour tout candidat qui demande à subir toute autre épreuve facultative.

Tribunal correctionnel

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Dégrada-tion de constructions. — Pour dégradations dans les constructions d'intérêt public, la femme Gustave épouse Hureau, demeurant à Cahors, est condamnée à 200 fr. d'amende.

Outrages publics à la pudeur.

Le tribunal relaxe Jean Marrou, cantonnier à St-Denis, inculpé d'outrages publics à la pudeur.

Chasse sans permis. — Le tribunal condamne à 1.200 fr. d'amende, au coût du permis général, à la confiscation de l'arme, le nommé Giuseppe Masiani, cultivateur à Cahors, pour avoir chassé sans permis.

Etrangers en défaut.

Pour défaut de renouvellement de sa carte d'identité d'étranger, le nommé Mario Oliviera, manœuvre, est condamné à 200 fr. d'amende.

Hausse illicite. — Le tribunal condamne à 100 francs d'amende pour hausse illicite le nommé Augustin Gaudet, marchand de porcs à Castelnaud.

Relaxé.

Pierre-Dulheau, chauffeur à Cahors, inculpé d'abandon de famille, est relaxé.

Vol de poules. — Le nommé Jean Bourdy, cultivateur à Soturac, poursuivi pour vol de poules, est relaxé.

Propos défaitistes et outrages au Chef de l'Etat.

Le nommé Fontaine Ludovic, 45 ans, chef de service à la Préfecture, est poursuivi pour propos défaitistes. Il est condamné à 18 mois de prison avec sursis.

Vol. — Inculpé de vol, Pierre Reynès, manœuvre à Cahors, est relaxé.

CHAMBRE DES MÉTIERS DU LOT

Extrait de la séance du lundi 26 janvier 1942

L'assemblée est mise au courant du changement qui s'est produit dans la composition de la Chambre des Métiers et procède à l'admission des membres nouvellement nommés par le Préfet du Lot.

Les différentes commissions sont aussitôt reconstituées (Commission des Finances et du budget, Commission d'apprentissage, Commission professionnelle, Commission des Lois sociales) ; elles prennent connaissance des diverses questions qu'elles auront à examiner.

Charte du travail. — Quelques explications sont données à ce sujet. M. Bourrières soumet ensuite à l'assemblée un projet de loi relatif à la réorganisation des Chambres de Métiers et tendant à intégrer l'Artisanat dans la Charte tout en sauvegardant son autonomie et son caractère d'indépendance. Le point nouveau apporté par ce projet se résume dans le fait que, dans toutes les organisations ainsi prévues, les compagnons seront représentés à l'assemblée générale sur le plan local, régional et national.

La Commission des Lois sociales examine et adopte le budget du bureau régional des Métiers.

Le rapport de la Commission professionnelle approuvant le projet de loi sur les Chambres de Métiers est ratifié par l'assemblée.

La Commission des Lois sociales renouvelle les vœux émis à la dernière assemblée au sujet de la retraite des vieux artisans ; elle demande à nouveau que tous les artisans-maîtres, même ceux qui emploient du personnel, soient affiliés à la même caisse d'allocation familiale, en occurrence, aux caisses dites pour travailleurs indépendants.

Après discussion et avis de M. l'inspecteur départemental de l'enseignement technique, le rapport de la commission d'apprentissage est approuvé.

Il est décidé de suivre la proposition de M. Luc, directeur de l'enseignement technique, prévoyant, jusqu'en 1947, un allègement du programme de l'examen des brevets de maîtrise. Ces brevets pourraient être accordés d'office par la Chambre des Métiers aux artisans ayant au moins 40 ans et 15 années de pratique.

M. le délégué de l'inspecteur du travail répond ensuite aux diverses questions qui lui sont posées :

— La liste des professions donnant droit aux rations supplémentaires pour travailleurs des forces armées par les services de ravitaillement ne peut en aucun cas être élargie ; elle ne peut y avoir droit que les artisans dont les professions figurent sur cette liste.

Durée du travail. — La semaine de 40 heures a été remise en vigueur par la loi du 13 août 1940. Cependant la durée du travail peut être portée à 48 heures dans le bâtiment et les professions relevant du travail du bois ; 46 heures dans l'alimentation, 52 heures pour les coiffeurs.

En outre, chaque profession a droit, après autorisation de l'inspecteur du travail, à un crédit de 75 heures supplémentaires par an, renouvelables par tranches de 25 heures. Le salaire doit être majoré de 10 0/0 au-delà de 48 heures.

Les salaires minima ont été fixés par l'arrêté de M. le Préfet régional du 13 janvier 1942.

Permanences. — Elles ne peuvent être maintenues dans leur fonctionnement actuel à Figeac, Gourdon, Gramat, Bretenoux et Souillac, le budget des permanences n'étant pas suffisant. Elles seront faites une fois par mois à Figeac et à Gourdon par un employé de la Chambre des Métiers ; les autres seront assurées par les délégués cantonaux qui seront indemnisés de leur journée.

M. Maury de Gourdon nous demande à ce sujet de faire savoir qu'il sera à la Permanence de Gourdon (Café Dival) tous les dimanches matin de 11 h. à midi.

M. Leye, secrétaire de la Fédération des charbons, forgerons, maréchaux et réparateurs de machines agricoles, demande aussi à créer une permanence à son domicile à St-Pallay par les Quatre-Routes.

M. Flaujac donne enfin un bref compte rendu de la dernière assemblée des présidents des Chambres de Métiers de France qui s'est tenue les 23, 24 et 25 novembre dernier à St-Etienne.

SI VOUS AVEZ LE GOUT du travail soigné

de la vie au grand air, du voyage,
 SI VOUS NE CRAIGNEZ PAS l'effort, le risque
 SI VOUS VOULEZ contribuer au relèvement de la Patrie engagez-vous dans l'Armée de l'Air

Pour tous renseignements, s'adresser à la Gendarmerie.

Circoscriptions archéologiques

Pour les antiquités préhistoriques, le territoire de la France métropolitaine est réparti en six circoscriptions archéologiques :

Le Lot fait partie de la circoscription du Centre.

Pour les antiquités historiques (celtiques, grecques et gallo-romaines), le territoire métropolitain est réparti en 15 circoscriptions archéologiques :

Le Lot fait partie de la 3^e circoscription.

Déclarations d'associations

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Equipe sportive de Sénéillac ». But : pratique des sports, foot-ball association. Siège : Ecole de Sénéillac-Latronquière (Lot).

REPARTITION des ENGRAIS SULFATE de CUIVRE et SOUFRE

De la direction des services agricoles :

En raison de la pénurie des engrais, sulfates de cuivre et soufre, il a été décidé, pour en assurer une plus équitable répartition, que les bons seraient exigés pour la fourniture de ces produits.

Ceux-ci seront remis aux maires des communes qui assisteront du syndicat du groupement agricole corporatif, ou à défaut du comité communal de la production agricole, et les répartiront ensuite aux agriculteurs et les viticulteurs domiciliés sur le territoire de la commune.

Les attributions faites à chaque commune seront proportionnelles :

1^o Pour les engrais, à la superficie des terres labourables (surface déclarée par chaque agriculteur lors de l'enquête générale de novembre 1941) et aux quantités de pommes de terre et haricots livrés au Ravitaillement général.

2^o Pour le sulfate de cuivre et le soufre, à la superficie plantée en vignes et à la nature des cépages (greffes, hybrides ou chasselas).

Un premier contingent d'engrais et de soufre vient d'être attribué au département. Ces produits seront répartis entre les distributeurs agréés des groupements agricoles ou négociants chargés d'approuver chaque répartition non plus suivant l'activité de ses distributeurs pendant les années précédentes, mais d'après le nombre de bons reçus de leurs adhérents ou clients.

En conséquence, il est indispensable pour que chacun puisse se procurer en temps utile les produits qui leur sont attribués, que les bons reçus des maires, soient remis sans tarder au fournisseur habituel.

S.N.C.F. Avis de concours

La S.N.C.F. fait connaître qu'un concours en vue du recrutement d'apprentis de la promotion 1942-1945 aura lieu le 2 avril 1942 aux ateliers de Périgueux et aux Dépôts de Limoges, Brive, Capdenac, etc.

Les parents que cette question intéresse sont priés d'adresser leur demande soit aux chefs des établissements de ces localités, soit à M. l'ingénieur chef d'arrondissement du matériel et de la traction, 12, rue Auguste-Comte, à Brive.

Il est précisé que pour être admis à participer au concours tout candidat doit :

— être Français ou naturalisé Français ;

— avoir moins de 16 ans et plus de 14 ans au 1^{er} octobre 1942 ;

— être titulaire du certificat d'études primaires depuis l'année précédente du concours ou justifier d'une instruction secondaire ou technique d'un degré équivalent à celle de la classe du cours supérieur 2^e année des écoles primaires élémentaires.

Pour la police

La Préfecture communique :

Un examen pour l'emploi de gardiens de la paix de police urbaine et des groupes mobiles de la région de Toulouse, aura lieu le vendredi 13 mars 1942, à la Préfecture du Lot, à Cahors.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Préfecture du Lot (Commissariat spécial).

Les candidats devront adresser, de toute urgence, leur demande. La clôture de des inscriptions est fixée au 5 mars, dernier délai.

Comité départemental des prix

Lors de sa réunion du 2 février le Comité départemental des prix a examiné six affaires concernant des infractions en matière de prix et a décidé l'envoi des six dossiers au Parquet aux fins de poursuites judiciaires.

Aux producteurs de lavande

Le syndicat agricole des producteurs de lavande, informe ses adhérents qu'une réunion générale aura lieu à Cahors le 28 février, jour de foire à Cahors, à 13 h. 30.

Présence recommandée. (Vente essence). — Le Président.

Le taux de conversion de la farine panifiable

CAHORS

CONFERENCE SUR LE MARECHAL

M. Béranger, l'actif et distingué chef de la propagande, vient de faire en plusieurs centres du département, une série de conférences sur le Maréchal Pétain qu'il a données jeudi après-midi au Palais des Fêtes de Cahors, devant un public ému et attentif.

La population scolaire de Cahors était abondamment représentée dans la salle comble où nous avons remarqué la présence de M. Dijoud, secrétaire général du Lot et de M. Delbos, inspecteur d'académie.

Avec une grande précision de détails circonstanciés le conférencier a fait passer devant nous comme sur un film documenté la magnifique carrière de Pétain, que nous avons suivie étape par étape depuis ses modestes débuts jusqu'à la prodigieuse ascension qui a fait de lui le sauveur et l'espoir de la France.

On ne peut pas résumer une telle biographie qui constitue déjà elle-même un remarquable travail de condensation. Bénévoles nous nous sommes donc à dire que M. Béranger a fait apparaître dans une éclatante lumière la haute physionomie de l'homme à qui la Patrie a confié son destin. Enseignement particulièrement précieux pour toute cette jeunesse qui écoutait ardemment et à qui incombera la rude tâche de refaire ce que les fautes de leurs pères ont fait.

La conférence de M. Béranger était suivie de trois films magnifiques sur « la France en marche », qui illustrent de façon saisissante les efforts de restauration déjà accomplis, les résultats déjà obtenus, et qui nous pouvons fonder nos solides espoirs dans l'avenir réparateur.

Cette belle séance dont nous complétons vivement M. Béranger, fait preuve d'un si intelligent activité, s'acheva sur une vibrante *Marschallade* après que l'on eût acclamé avec enthousiasme le Maréchal et la France.

Devant le succès obtenu par cette séance, les organisateurs ont décidé qu'elle serait répétée lundi soir, à 21 heures, au Palais des Fêtes.

Entrée gratuite. Pour les places s'adresser à la Préfecture, Tél. 604.

CONFERENCE sur la Charte du Travail

Le mercredi 25 février 1942 à 20 h. 30, dans la salle de la Bourse du Travail, une conférence présidée par M. le Préfet de Lot sera donnée par M. Georges Vernier, attaché au cabinet de M. le Ministre de l'Intérieur. Il traitera le sujet suivant : « Les réalisations sociales du Maréchal et la Charte du Travail ».

HOPITAL-HOSPICE DE CAHORS

Le Service Religieux pour le repos de l'âme des Bienheureux de l'Hôpital-Hospice de Cahors aura lieu dans la chapelle de l'Établissement le lundi 23 février 1942 à 9 heures.

Mort de M. J.-B. Nouyrit

On a appris avec beaucoup de peine le décès de M. Nouyrit qui connaissait bien tous les Cadurciens et dont le talent et le dévouement étaient particulièrement estimés dans le monde musical. Durant de longues années, avec un zèle et une compétence remarquables, il a été l'âme et le cœur de la vie musicale de Cahors. Créateur et animateur de sociétés artistiques et musicales comme les *Amis des Arts* puis les *Amis de l'Harmonie*, il fut aussi un professeur de mérite qui forma à son école d'excellents élèves.

Il est décédé à l'âge de 70 ans, mardi après de longues souffrances et malgré des soins attentifs qui n'ont pu conjurer le sort fatal. Nous nous faisons auprès de sa veuve, de son fils, notre ami Jean Nouyrit, et de leurs enfants les interprètes des sincères regrets que cause à Cahors sa disparition.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Couaillac, attaché au service des bureaux des Ponts-et-Chaussées, en retraite, décédé subitement à l'âge de 63 ans.

M. Couaillac était une physionomie cadurcienne très sympathique ; sa mort a provoqué de vifs regrets. Aux obsèques qui ont été célébrées mardi à 14 heures, une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire du regretté disparu et a témoigné de vives sympathies à la famille.

Nous adressons à Mme Vve Couaillac, à M. et Mme Couaillac, et à tous les parents nos bien sincères condoléances.

Changement de foire

Le 1^{er} mars prochain étant un dimanche, la foire fixée à cette date sera avancée d'un jour et se tiendra le samedi 28 février 1942.

INDEFRISABLE SANS APPAREIL

sans Électrifié, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux. 20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction.

A la Maison POPOVITCH

Tél. 1-70 Pas plus cher, mieux, plus chic

ETAT-CIVIL

du 13 au 20 février 1942

Nécessités

Lzores Odette, rue Wilson, Baside Raymond, rue Wilson, Garette Yvette, rue Wilson, Garette Jeanine, rue du Château-du-Roi, 16.

Billot Jean, rue Wilson, De Colomb de Puyblanc Thierry, rue Wilson.

Publications

Schroetter Florent, comblable à Cahors et Bonata Angéline, infirmière à St-Céré (Lot).

Lacroze René, sergent-chef d'Infanterie coloniale et Contou Suzanne, aide-receveuse des Postes à Montcuq, Gorse Louis, gardien de la Paix et Florence Suzanne, S.P. à Cahors.

Castagné Pierre, instituteur et Solacroup René, S.P. au Boulv (Lot), Lamour Paul, fonctionnaire au secrétariat de la guerre et Albe Jeanne, S.P. à Figeac (Lot).

Mariages

Soriano Antoine, employé S.N.C.F. et Germaine Germaine, S.P. à Cahors.

Laur Jean, retraité et Chaymol Marie, commis d'Intendance, Bréviat Pierre, employé et Chaudruat Fernande, couturière.

Décès

Magot Justine, Vve Cagnac, S.P., 72 ans, quai de Regourd, 22, Delpon Augustin, chanoine, 69 ans, rue de l'Église, 10.

Garrigou Henriette, Epouse Pendaris, S.P., 67 ans, rue E-Zola, 44, Couaillac Célestine, retraitée, 65 ans, avenue de Toulouse.

Nouyrit Jean-Baptiste, professeur de musique, 70 ans, rue Wilson.

RAVITAILLEMENT GENERAL

Distribution des titres d'alimentation pour le mois de mars 1942

Ces titres seront délivrés aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Lundi 23 février 1942, lettres A et B. Mardi 24 février, lettres C, D, E et F. Mercredi 25 février, lettres G, H, I, J et K.

Jeudi 26 février, lettres L, M et N. Vendredi 27 février, lettres O, P, Q et R.

Samedi 28 février, lettres S à Z. Les titres seront distribués en échange de tickets 1 et 6 de mars de la feuille des coupons contenus dans la carte d'alimentation.

Les consommateurs sont invités à respecter scrupuleusement l'horaire de distribution ci-dessus.

Abatage familial

Les personnes pratiquant l'abatage familial ainsi que celles qui ont été autorisées à transporter du porc pour leur consommation familiale sont invitées à faire la déclaration au guichet au moment de la perception des titres de mars, ceci, afin d'éviter les sanctions prévues par la loi.

Un guichet spécial sera ouvert à cet effet (guichet n° 1) tenu par MM. Layé et Valadié.

DEMANDES DE CHAUSSURES

Le public est informé que les demandes de chaussures seront reçues à la mairie, le vendredi 20 février 1942.

Déjeuner des apprentis

Le Secours national communique : Le Secours national a reçu des farines pour petit déjeuner avec mission d'en faire bénéficier les apprentis de 14 à 20 ans pour leur procurer une alimentation supplémentaire.

Ce déjeuner, qui consiste en une tasse de Banania est organisé à la Goutte de La municipale, places Roux 14 à 20 ans, le matin de 7 h. 30 à 8 h. 30 et fonctionnera à partir de lundi 23 février.

Les apprentis bénéficiaires devront apporter une tasse qui sera laissée en dépôt à la Goutte de La. Les apprentis désirant bénéficier de ce déjeuner devront, avant le 21 février, se faire inscrire au Secours national, en produisant un certificat de leur patron.

Semences de pommes de terre et de haricots

Le maire de Cahors invite les agriculteurs, ainsi que les possesseurs de jardins ouvriers et familiaux de Cahors, qui désirent obtenir des semences de pommes de terre et de haricots, à vouloir bien se faire inscrire à la mairie avant le 1^{er} mars 1942.

Volé de vélo arrêté

La Sûreté de Cahors vient, après une habile enquête, de découvrir l'auteur d'un vol d'un vélo appartenant à Mme Jontès, demeurant impasse Catone, commis le 8 juin dernier.

C'est une nommée Blanche Walter, 21 ans, fille de salle à Cahors, qui a été reculée par Mme Gose Lucienne, 22 ans, dactylo à Cahors.

Le vélo a été récupéré et restitué à sa propriétaire.

La nommée Walter a reconnu avoir dérobé également à ses patrons plusieurs bouteilles de vin vieux et des denrées diverses qui étaient ensuite consommées avec des jeunes filles.

La nommée Walter étant domiciliée à Cahors, a été laissée en liberté provisoire.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Rugby

Dimanche 22 février au stade L. Desprats, en rugby, les juniors du C. O.P.O. constats à juste titre comme une des meilleures équipes juniors de la zone non occupée, rencontreront en un match tout amical les juniors du stade cadurcien, quelque peu renforcés. Les Périgourdins possèdent une équipe très complète, ayant joué un rugby des plus clairs et des plus plaisants. Voici par ailleurs la formation et le palmarès du quinze visiteurs :

Arrière : Roquecais ; trois-quart : Besson (sélection), Martin (sélection), Combroutze, Lacoste.

Demis (m) : Laroumagne (ouv), Seymonie (sélection), (cap) ; avants première ligne : Garrigou (sélection), Malbert, Crouze. Deuxième ligne : Albu-cher, Auzere, Couderc. Troisième ligne : Froidefont, Echidoune, Dupuy (sélection). Remplaçants : Boucly, Cousillat, Delfour.

Cette équipe qui pratique un jeu très spectaculaire a, au cours de la saison, battu les équipes suivantes : Belvès (2 fois), Gûnéry (2 fois), C.A. Périgourd (2 fois), S. Montluonnais (2 fois), Stade Limousin U.C.S., S.U. Agenais, U.S. Fumel (A), U.S. Bergerac, C.A. Briviste, etc.

La partie promet d'être fort agréable à suivre ; aussi nous convions le public sportif cadurcien à venir nombreux pour encourager les jeunes athlètes en présence qui, nous en sommes persuadés, s'employeront à pratiquer du beau rugby.

En lever de rideau : La Quercynoise (II), rencontrera le Stade cadurcien (III).

AUX RETARDATAIRES

Le Conseil d'Administration du Stade Cadurcien prie les joueurs qui ne sont pas en règle avec la Trésorerie de retirer leur carte sans délai.

Tout joueur qui ne sera pas en règle avec la Trésorerie sera considéré comme ne faisant plus partie de la Société et n'aura plus droit à l'entrée gratuite au terrain.

A SOUILLAC.

Grand match de rugby. — Stade aurillacois (équipe première, division d'excellence, vainqueur de la Coupe Périgonne) avec 5 sélectionnés de l'équipe Centre-Auvergne, contre Union sportive Souillac 1, champion du Périgord-Agenais 1940-1941.

C'est à un grand match que sont conviés tous les sportifs de la région. La venue de la grande équipe auvergnate suscite de nombreuses discussions dans les milieux sportifs. Aurillac est actuellement troisième du classement de l'Union sportive Souillac 1, leader, le C.A. Brive ainsi que sur Montluçon. Nous croyons savoir qu'à cette occasion l'U.S.S. enregistrera les entrées de Peyromont et Parouty, anciens joueurs du C.A. Brive 1. Tous à Souillac le 22 février.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 22 février et le lundi 23 février jusqu'à midi par la pharmacie GAYET.

ARRONDISSEMENT CAHORS

Castelnau-Montriat

Visite de M. le secrétaire général du Lot, M. René Dijoud, secrétaire général du Lot, a visité le samedi 14 février 1942, la commune de Castelnau-Montriat.

Il a été reçu à 11 heures à la mairie, par M. le maire, M. de Castelnau-Montriat, qui lui a présenté les membres du Conseil municipal et le personnel de la mairie. Il a revu les doléances de la municipalité et a donné des directives, notamment en matière économique et particulièrement sur les questions agricoles.

Il a assisté à 11 h. 30 au monument aux morts au dépôt d'une gerbe en présence du Conseil municipal, de la section communale de la Légion et des enfants des écoles publiques et privées, encadrés du personnel de ces établissements d'enseignement.

Les chants et chœur autour du monument une vibrante « Marseillaise » qui a synthétisé le caractère patriotique de cette manifestation.

M. le secrétaire général a reçu, à 14 heures, les écoles publiques et privées, et les enfants et chœur autour du monument une vibrante « Marseillaise » qui a synthétisé le caractère patriotique de cette manifestation.

Il a visité enfin, à partir de 15 heures, les écoles publiques et privées, et les enfants et chœur autour du monument une vibrante « Marseillaise » qui a synthétisé le caractère patriotique de cette manifestation.

— Oh ! oui, coupa vivement Mona ; elle a été très étonnée d'apprendre que ce jeune homme d'aujourd'hui, ce matin même, et je dois l'accompagner. On attelle le phaéton... Vous a-t-elle parlé de lui ?

— Elle nous a tout raconté de ce qui le concerne.

— En ce cas, je n'ai pas besoin de vous recommander d'être bonne pour lui et, dès que vous serez parties je ferai demander Steel et j'aurai avec lui une conversation sérieuse.

Il prononça ces paroles presque inconsciemment, l'esprit étrangement troublé par la pensée de cette conversation redoutable qu'il ne pouvait plus reculer d'avoir.

Soulevait légèrement son chapeau il prit la direction du château, mais, au lieu de remonter sur sa bicyclette, il la roula très lentement tout le long de l'avenue jusqu'à l'entrée.

Déjà le phaéton s'avancait et Kate descendait le solennel perron à double évolution.

Dès qu'elle eut aperçu Langogne elle courut à lui et lui tendit une main tremblante.

— Avez-vous appris, quelque chose ? lui demandait-elle vivement, trop avide de savoir pour s'attarder à de vaines formules de politesse.

— Oui... tout au moins je crois avoir trouvé une piste, dit-il, tournant son regard. Peu de cho-

Aujouls

Retour d'oiseaux migrateurs. — On signalait, ces jours derniers, le passage d'oiseaux migrateurs, le canard, le canard, le canard et canards sauvages. Ce retour annonce-t-il l'arrivée du beau temps ? C'est à souhaiter.

Calamane

Hyméne. — Samedi 14 février a été célébré à Calamane le mariage de M. Alice Carrot, fille du regretté capitaine Augustin Carrot, avec M. Emile Davidon, propriétaire à Fages-de-Luzac, M. Dumas, maire de Calamane, a eues époux auxquels nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Catus

Décès. — Nous apprenons avec peine les décès survenus en peu de temps dans notre petite ville.

Demis (m) : Laroumagne (ouv), Seymonie (sélection), (cap) ; avants première ligne : Garrigou (sélection), Malbert, Crouze. Deuxième ligne : Albu-cher, Auzere, Couderc. Troisième ligne : Froidefont, Echidoune, Dupuy (sélection). Remplaçants : Boucly, Cousillat, Delfour.

Cette équipe qui pratique un jeu très spectaculaire a, au cours de la saison, battu les équipes suivantes : Belvès (2 fois), Gûnéry (2 fois), C.A. Périgourd (2 fois), S. Montluonnais (2 fois), Stade Limousin U.C.S., S.U. Agenais, U.S. Fumel (A), U.S. Bergerac, C.A. Briviste, etc.

La partie promet d'être fort agréable à suivre ; aussi nous convions le public sportif cadurcien à venir nombreux pour encourager les jeunes athlètes en présence qui, nous en sommes persuadés, s'employeront à pratiquer du beau rugby.

En lever de rideau : La Quercynoise (II), rencontrera le Stade cadurcien (III).

AUX RETARDATAIRES

Le Conseil d'Administration du Stade Cadurcien prie les joueurs qui ne sont pas en règle avec la Trésorerie de retirer leur carte sans délai.

Tout joueur qui ne sera pas en règle avec la Trésorerie sera considéré comme ne faisant plus partie de la Société et n'aura plus droit à l'entrée gratuite au terrain.

A SOUILLAC.

Grand match de rugby. — Stade aurillacois (équipe première, division d'excellence, vainqueur de la Coupe Périgonne) avec 5 sélectionnés de l'équipe Centre-Auvergne, contre Union sportive Souillac 1, champion du Périgord-Agenais 1940-1941.

C'est à un grand match que sont conviés tous les sportifs de la région. La venue de la grande équipe auvergnate suscite de nombreuses discussions dans les milieux sportifs. Aurillac est actuellement troisième du classement de l'Union sportive Souillac 1, leader, le C.A. Brive ainsi que sur Montluçon. Nous croyons savoir qu'à cette occasion l'U.S.S. enregistrera les entrées de Peyromont et Parouty, anciens joueurs du C.A. Brive 1. Tous à Souillac le 22 février.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 22 février et le lundi 23 février jusqu'à midi par la pharmacie GAYET.

ARRONDISSEMENT CAHORS

Castelnau-Montriat

Visite de M. le secrétaire général du Lot, M. René Dijoud, secrétaire général du Lot, a visité le samedi 14 février 1942, la commune de Castelnau-Montriat.

Il a été reçu à 11 heures à la mairie, par M. le maire, M. de Castelnau-Montriat, qui lui a présenté les membres du Conseil municipal et le personnel de la mairie. Il a revu les doléances de la municipalité et a donné des directives, notamment en matière économique et particulièrement sur les questions agricoles.

Il a assisté à 11 h. 30 au monument aux morts au dépôt d'une gerbe en présence du Conseil municipal, de la section communale de la Légion et des enfants des écoles publiques et privées, encadrés du personnel de ces établissements d'enseignement.

Les chants et chœur autour du monument une vibrante « Marseillaise » qui a synthétisé le caractère patriotique de cette manifestation.

M. le secrétaire général a reçu, à 14 heures, les écoles publiques et privées, et les enfants et chœur autour du monument une vibrante « Marseillaise » qui a synthétisé le caractère patriotique de cette manifestation.

Il a visité enfin, à partir de 15 heures, les écoles publiques et privées, et les enfants et chœur autour du monument une vibrante « Marseillaise » qui a synthétisé le caractère patriotique de cette manifestation.

— Oh ! oui, coupa vivement Mona ; elle a été très étonnée d'apprendre que ce jeune homme d'aujourd'hui, ce matin même, et je dois l'accompagner. On attelle le phaéton... Vous a-t-elle parlé de lui ?

— Elle nous a tout raconté de ce qui le concerne.

— En ce cas, je n'ai pas besoin de vous recommander d'être bonne pour lui et, dès que vous serez parties je ferai demander Steel et j'aurai avec lui une conversation sérieuse.

Il prononça ces paroles presque inconsciemment, l'esprit étrangement troublé par la pensée de cette conversation redoutable qu'il ne pouvait plus reculer d'avoir.

Soulevait légèrement son chapeau il prit la direction du château, mais, au lieu de remonter sur sa bicyclette, il la roula très lentement tout le long de l'avenue jusqu'à l'entrée.

Déjà le phaéton s'avancait et Kate descendait le solennel perron à double évolution.

Dès qu'elle eut aperçu Langogne elle courut à lui et lui tendit une main tremblante.

— Avez-vous appris, quelque chose ? lui demandait-elle vivement, trop avide de savoir pour s'attarder à de vaines formules de politesse.

— Oui... tout au moins je crois avoir trouvé une piste, dit-il, tournant son regard. Peu de cho-

Parnac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Frédéric Casade, cultivateur, décédé à l'âge de 71 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Pontcirq

Corporation paysanne. — Au cours d'une réunion tenue à la mairie de Pontcirq, les agriculteurs de la commune, décidés à défendre les intérêts de la paysannerie française, ont constitué le bureau ainsi qu'il suit :

Syndic : Besombes Marcel, président du syndicat des planteurs de tabac ; syndic adjoint : Destal Georges, adjoint au maire ; secrétaire-trésorier : Varennes Fernand ; membre : Fournier Maurice, conseiller municipal.

Saint-Denis-Catus

Poire. — La foire du 2 mars s'annonce comme devant être très importante. Il faut donc acheter pour le ravitaillement général.

Sauzet

Journée artistique. — C'est le 1^{er} mars en matinée à 15 heures et en soirée à 21 heures (heure légale), qu'aura lieu la journée artistique organisée par la Grappe sportive, sous le patronage de M. le maire de Sauzet, au profit des prisonniers, du Secours national, des caisses des écoles et de la société.

Au programme : chants, chœurs, saynètes, comédies, et la célèbre pièce « Labiche » Le baron de Fourcheville. De l'entrain, de la gaieté...

Pour ceux qui se surmènent

Le travail ne vous fait pas peur ? Bravo ! Mais le courage ne suffit pas. Il faut aussi des forces, pour résister à la fatigue physique et nerveuse, faites un usage régulier de Quintonine, le fortifiant économique. Quintonine, 5 fr. 70 le flacon. Ttes Pharmacies et Pharmacie de Cahors.

ARRONDISSEMENT FIGEAC

Puybrun

Hyméne. — Mercredi ont été célébrés les mariages de Mlle Jacqueline Jougay avec M. Lamorie, de la He-Vienne, et de Mlle Marcelle Jougay avec M. André Jach, de Puybrun.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Saint-Céré

Pêche à la truite. — C'est le samedi 23 février que la pêche à la ligne pour la truite seulement sera en libre ouverte ; notre région du Haut-Quercy qui compte de nombreux pêcheurs spécialisés dans la capture de ce délicieux poisson est peuplée de petits ruisseaux où se plaît cette espèce de salmonides ; plusieurs de ces cours d'eau ayant été repeuplés au cours des années précédentes, nul doute que cette saison la pêche ne soit des plus fructueuses.

Littérature. — Le deuxième numéro de la Revue « Quercy » qui paraît cette semaine contient un très intéressant article que nous devons à la plume de M. Moulis, le sympathique professeur de Lettres à l'E.P.S. de Figeac, sur le séjour de Pierre Loti au Château de Castelnaud nous montrant tout l'intérêt que le célèbre écrivain, encore tout jeune, porta à notre Quercy, le voyage que l'auteur des « Désenchantées » fit pour la première fois chez nous fut à l'origine du goût qu'il eut toujours pour les voyages.

En ce qui concerne le nouveau Vichy, le département de Lot et Tarn, de nos jours lui vaudra « Le Roman d'un Séfiant » chef-d'œuvre entre tous, inspiré uniquement par cette nostalgie première, trouvée en Quercy et qui le suivra toute sa vie et dont M. Moulis dans ces belles pages a su si bien garder le véritable cliché.

Nous remercions notre compatriote d'adoption d'avoir bien voulu nous livrer un peu de « Journal intime » de J. Viaud, vers les œuvres duquel M. Moulis se penche d'une façon toute affectueuse.

Pour le Secours national. — Dix-huit groupes de trois personnes dont un membre du Conseil municipal, un du Secours national, un passé, vendredi et samedi dans chaque maison de notre ville pour recueillir les dons destinés au Secours national ; personne n'a été oublié et nous savons très exactement, nous en connaissons le chiffre exact, que notre population a su se montrer généreuse.

Depuis la petite pièce de un franc jusqu'au gros billet de mille, chacun a eue à cœur de faire son devoir et dans la mesure de ses possibilités de venir soulager les misères actuelles.

A tous merci, et soyez assuré d'avoir contribué pour votre petite part à ce devoir national dont l'exemple nous vient de toutes parts et auquel le Maréchal reste particulièrement sensible.

Terrou

Secours national. — La quête organisée en faveur du Secours national, par M. Pradeyrol, président de la section locale de la Légion, a produit à Terrou, la somme de 630 francs.

Il assistait le châtelain, avec un sourire empreint de la plus évidente sérénité, bien qu'il s'y mêlât une pointe de malice narquoise.

— Bravo ! fit une voix ironique venue de l'embrasement de la porte. Steel descendait et se joignait au groupe.

Jamais Langogne n'avait été aussi fortement frappé de la distinction de cet homme. Même en cette circonstance que l'écrivain avait troublés à la fois et d'un côté, il restait grand sérieux des pieds à la tête. Cet homme-là était vraiment de vieille race et tranchait nettement, et de très haut, sur son entourage.

Evidemment si le nom qu'il avait choisi en cachait un autre, celui-ci devait être un grand nom.

Quel qu'il fut, le châtelain de La Faisanderie semblait, ce matin-là, aussi calme que d'ordinaire et, comme toujours, d'une élégance et d'une tenue plus que remarquables.

Et ce fut seulement après lui avoir baissé la main et s'être assuré que la couverture de vision enveloppait chaudement la jeune femme, qu'il se retourna vers son visiteur.

Langogne fit un geste vague... Il ne savait vraiment comment entamer la question.

— A la bonne heure ! Vous savez gentiment résister à une femme, sans la froisser, remarquait-il en riant.

ARRONDISSEMENT GOURDON

Dégagnac

Repas de légionnaire. — Dans la commune de Dégagnac, les quêtes qui ont été faites pour la journée de nos pays de la Légionnaire ont pour le comité de la Croix-Rouge la population a répondu généreusement aux quêtes. Les sommes recueillies se sont élevées à 1.210 francs pour le Secours national et 1.680 francs pour la Croix-Rouge, soit au total 2.890 fr. Aux généreux donateurs, merci.

Permanence. — Une permanence de la Croix-Rouge est installée place de l'Eglise, maison Salvay, où les familles des prisonniers peuvent se ravitailler pour la confection des colis,